

# Industrie et Nucléaire Où et comment s'informer ?

par

**Cécile HUSSENET- Saïda DEFLAOUI - Sébastien BALLUT**

Depuis quelques temps déjà, le droit à l'information – l'une des libertés fondamentales de tout être humain – est au cœur des consciences, les citoyens français étant de plus en plus exigeants et très enclins à savoir la vérité. En effet, l'isotope « mensonge » accidentellement né de l'explosion du réacteur numéro 4 de la centrale nucléaire de Tchernobyl le 26 avril 1986, et l'explosion de l'usine AZF à Toulouse le 21 septembre 2001 qui illustre parfaitement la vulnérabilité de nos sociétés au risque industriel, ont laissé émerger une certaine défiance de la part de nos chers compatriotes. Alors que dans les années 1960 régnait un fort enthousiasme pour les technologies, les années 1990 ont fait apparaître un climat de suspicion imposant aux entreprises une obligation de preuves et le recours à des contrôles. Parce que les dangers sont extraordinairement grands et que l'avenir peut être hypothéqué comme il ne l'a jamais été auparavant, la glasnost s'est peu à peu installée dans l'information industrielle et nucléaire (en France, on nomme ce phénomène « transparence ») par l'intermédiaire de :

- la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire ;
- la loi Bachelot du 30 juillet 2003, relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages.

Rappelons qu'en France, l'article L.124-2 du Code de l'Environnement spécifie que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ». Ce droit à l'information tend à suggérer que son accès est la condition nécessaire, et parfois même suffisante, de la démocratie. Comme l'a très bien exprimé l'écrivain anglais Samuel Johnson, « il y a deux sortes de connaissance : connaître le sujet soi-même ou savoir où nous pourrions trouver l'information ». Dans le présent document, nous nous interrogerons sur la deuxième partie de cette citation et nous évertuerons à répondre à la question suivante : **où et comment s'informer ?** Sans prétendre à une exhaustivité illusoire et finalement vaine, nous recenserons précisément les moyens (humains, techniques,...) pertinents dont dispose le citoyen français pour intégrer efficacement « l'information » dans les domaines de l'industrie et du nucléaire, la qualité se substituant délibérément à la quantité.

### Internet

À l'ère des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et en raison du caractère inéluctable et irréversible du processus de mondialisation, le réseau informatique mondial « Internet » est aujourd'hui la principale source d'accès à l'information et aux connaissances d'un public toujours plus nombreux. Facteur plutôt positif pour la vie démocratique dès lors que l'information est équilibrée, précise et complète, Internet n'en demeure pas moins une grande bibliothèque virtuelle inefficace ou de mauvaise qualité sous certains aspects en raison des risques qu'elle engendre : la pollution informationnelle ou infopollution (terme inventé par Joël de Rosnay<sup>1</sup>), c'est-à-dire :

- la désinformation ;
- la surabondance ;
- ...

### Les instances locales d'information

Afin d'améliorer l'information de tous les partenaires locaux concernés par la vie de certains types d'établissements, principalement des installations de traitements de déchets ou des établissements présentant des risques majeurs, des instances d'information et de concertation se généralisent à l'initiative de l'administration.

---

<sup>1</sup> Dans un article intitulé « Passions sur Internet » dans la revue *Transversales Science Culture*, juillet-août 1996, n° 40

*La commission locale d'information et de surveillance (CLIS)*

La commission locale d'information et de surveillance (CLIS) est une instance de concertation, de dialogue et de surveillance, prévue à l'article 3-1 de la loi du 15 juillet 1975 modifiée par la loi du 13 juillet 1992 ayant pour but d'informer le public sur les activités d'installations de traitement de déchets, la santé et l'environnement. La CLIS apporte la garantie d'une instance indépendante et assure l'information des élus, de la population et de toutes les autres parties intéressées (associations, partenaires,...) ainsi que la surveillance permanente de l'impact des installations sur l'environnement, la santé,... La CLIS, composée à parts égales de représentants :

- des services administratifs publics (DDASS, DRIRE, préfecture,...),
- de l'exploitant et du responsable technique du site,
- des collectivités territoriales,
- et des associations de protection de l'environnement concernées ;

complète l'action réglementaire des services de l'État chargés du contrôle des installations.

*En Bourgogne (au 1<sup>er</sup> mars 2006) :*

La Bourgogne recense l'établissement d'un nombre important (22) de commissions locales d'information et de surveillance, celles-ci étant répertoriées dans le tableau suivant :

Département	Nature de l'installation	Exploitant	Lieu	Date de l'A.P.
CÔTE D'OR	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Installation de Stockage de Déchets Ménagers et Assimilés</li> <li>▪ Installation de Stockage de Déchets Dangereux</li> </ul>	SITA-FD	PONTAILLER-SUR-SAONE DRAMBON	27/04/1995
	Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM)	LE GRAND DIJON	DIJON	25/10/2004
NIÈVRE	Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM)	Société SONIRVAL	FOURCHAMBAULT	04/10/2001
	Carrière	Société Carrières et Matériaux	SARDY-LES-ÉPIRY	08/03/2002
	Installation de Stockage de Déchets Ménagers et Assimilés	Société SADE	LA FERMETE	11/04/2003
	Installation de Stockage de Déchets Ménagers et Assimilés	Société SITA Centre Est	SAINTE-JEAN-AUX-AMOGNES	04/07/2003
SAÔNE ET LOIRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Centre de tri</li> <li>▪ Traitement biologique (compostage,...)</li> </ul>	SEM Creusot – Montceau – Recyclage	TORCY	-
	Installation de Stockage de Déchets Ménagers et Assimilés	Société SITA Centre Est	TORCY	-
	Installation de Stockage de Déchets Ménagers et Assimilés	Ville de DIGOIN	DIGOIN	-
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Traitement biologique (compostage,...)</li> <li>▪ Installation de Stockage de Déchets Ménagers et Assimilés</li> </ul>	VALEST	GRANGES	09/11/2004
	Installation de Stockage de Déchets Ménagers et Assimilés	VALEST	SAINTE-AUBIN-EN-CHAROLAIS	06/09/2004
	Ancienne Installation de Stockage de Déchets Ménagers et Assimilés	-	MONTCHANIN	-
	Installation de Stockage de Déchets Ménagers et Assimilés	SMEVOM Charolais – Brionnais – Autunois	AUTUN	-

	Installation de Stockage de Déchets Ménagers et Assimilés	SMET Nord-Est 71	BRANGES	-
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Traitement biologique (compostage,...)</li> <li>▪ Installation de Stockage de Déchets Ménagers et Assimilés</li> </ul>	SMET Nord-Est 71	CHAGNY	-
YONNE	Installation de Stockage de Déchets Ménagers et Assimilés	Société SITA Centre Est	SAUVIGNY-LE-BOIS	06/12/2002
	Installation de Stockage de Déchets Ménagers et Assimilés	Société CHEZE	LA-CHAPELLE -SUR-OREUSE	30/11/2001
	Installation de Stockage de Déchets Ménagers et Assimilés	Société SITA Centre Est	MONTEAU	25/10/2002
	Installation de Stockage de Déchets Ménagers et Assimilés	Société COVED	SAINT-FLORENTIN	28/06/2004
	Installation de Stockage de Déchets Ménagers et Assimilés	Société COVED	CHAMPIGNY-SUR-YONNE	14/04/2004
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Centre de compostage de la fraction fermentescible</li> <li>▪ Installation de Stockage de Déchets Ménagers et Assimilés</li> </ul>	Syndicat Mixte de PUISAYE	RONCHÈRES	16/12/2002
	Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM)	Communauté de Communes du Sénonais	SENS	20/10/2003

### *Les comités locaux d'information et de concertation (CLIC)*

Les comités locaux d'information et de concertation (CLIC) sont des instances d'échanges et d'information prévues par l'article L.125-2 du Code de l'Environnement afin d'assurer une transparence totale autour des établissements présentant des risques majeurs (autorisation avec servitudes). Les CLIC sont également associés pendant toute la durée de l'élaboration des plans de prévention des risques technologiques (PPRT). Créés à l'initiative du préfet de région, les CLIC sont composés de 30 membres au maximum, lesquels sont répartis de manière équilibrée dans 5 collèges :

- Administration : préfet, service départemental d'incendie et de secours (SDIS), service interministériel de défense et de protection civile (SIACED-PC), DDE, DRE, DRIRE, inspection du travail,...
- Collectivités territoriales
- Exploitants
- Riverains : associations, entreprises, établissements publics, particuliers, personnes qualifiées,...
- Salariés : représentants du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) interentreprises ou a contrario un représentant du CHCST de chaque établissement, délégués du personnel,...

Les CLIC ont, comme leur nom l'indique, pour objectif l'information et la concertation des différentes parties prenantes mais également, de façon contradictoire, l'examen des moyens de prévention (plans d'urgence, exercices d'alerte,...) et de réduction des risques associés aux activités des installations. Cette manière d'appréhender la portée du principe de participation nous paraît particulièrement intéressante car elle pose qu'il y a un intérêt général propre à la participation des citoyens à l'élaboration d'une décision, et qu'il convient de le distinguer de l'intérêt général qui s'attache au projet soumis à la décision.

*En Bourgogne (au 1<sup>er</sup> septembre 2007) :*

La région Bourgogne compte 20 établissements « SEVESO seuil haut » (ou seuil AS dans la réglementation française), ce qui devrait mener à la création de 14 à 15 CLIC (1 CLIC pouvant concerner plusieurs établissements). Nous mentionnerons, à titre indicatif, quelques CLIC créés par arrêté préfectoral :

- CLIC Dijon Sud réunissant les sociétés DIJON CEREALES (Longvic), l'ENTREPÔT PÉTROLIER de Dijon (Longvic) et la RAFFINERIE DU MIDI (Dijon) ;

- CLIC TITANITE et NOBEL regroupant ces deux sociétés (poudreries) situées respectivement à Pontailler-sur-Saône et à Vonges ;

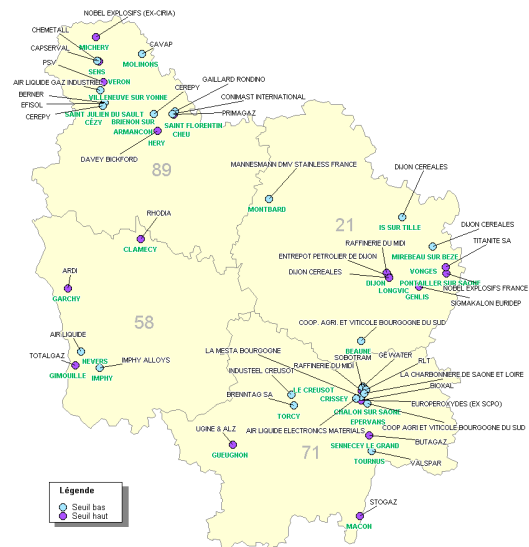
- CLIC de la société SIGMAKALON EURIDEP à Genlis ;

- CLIC de l'établissement ARDI à Garchy ;

- CLIC de l'établissement RHODIA à Clamecy ;

- CLIC de la société TOTALGAZ à Gimouille ;

- ...



### *Les secrétariats permanents pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI)*

Dans certaines zones très industrialisées et plus particulièrement dans les bassins à risques, les secrétariats permanents pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI) réunissent régulièrement l'ensemble des parties intéressées (administrations, associations de protection de l'environnement, élus, experts, industriels,...) afin de faire le point sur la situation des installations industrielles et de suivre le déroulement des programmes d'améliorations. Sont ainsi répertoriés pas moins de 15 SPPPI, lesquels représentent les régions :

- Alsace : l'agglomération de Strasbourg ;
- Aquitaine : l'estuaire de l'Adour, Lacq et Presqu'île d'Ambès ;
- Haute-Normandie : la Basse-Seine ;
- Île-de-France : la Vallée de Seine ;
- Midi-Pyrénées : Toulouse ;
- Nord-Pas-de-Calais : l'Artois et la Côte d'Opale-Flandres ;
- Outre-mer : Guyane ;
- Pays de la Loire : l'estuaire de la Loire ;
- Provence-Alpes-Côte-D'azur : Fos-Berre ;
- Rhône-Alpes : CIRIMI et SPIRAL.

Outre la coordination des CLIC, les SPPPI ont pour missions principales l'information du public et la détermination d'objectifs en vue d'améliorer la prévention des pollutions industrielles et des risques associés.

### La documentation réglementaire

#### *Le dossier départemental des risques majeurs (DDRM)*

Établi par l'administration préfectorale, le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) est un document d'information réglementaire prévu par la loi de juillet 1987 inventariant les communes du département concernées par des risques naturels et/ou technologiques et incluant pour chacune d'entre elles :

- l'inventaire et la description des risques majeurs auxquels elles sont exposées,
  - l'exposé des conséquences potentiellement prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement,
  - la chronologie des événements et des accidents connus et significatifs de l'existence de ces risques,
  - et l'exposé des mesures individuelles et collectives de prévention, de protection et de sauvegarde prévues par les autorités publiques dans le département afin d'en limiter les effets ;
- et ce, en vue de fixer les priorités communales.

#### *Le dossier communal synthétique (DCS)*

Établi par les services préfectoraux en liaison avec les différents acteurs départementaux du risque majeur, le dossier communal synthétique (DCS) est un document d'information réglementaire qui présente les risques naturels et/ou technologiques menaçant le territoire de la commune. Déclinaison à l'échelle locale du dossier départemental des risques majeurs, le DCS a pour objectif d'informer et de sensibiliser la population sur les risques encourus à partir des documents existants : cartographie détaillée, mesures de protection, documents d'urbanisme,...

#### *Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)*

Établi par le maire à partir du dossier communal synthétique, le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), dont les dispositions réglementaires sont prévues par les articles R.125-9 à R.125-14, est un document qui réunit les informations nécessaires à la mise en œuvre de l'information préventive de la commune concernée par des risques naturels et/ou technologiques, à savoir : la description des risques, leurs conséquences sur les personnes, les biens et l'environnement, les mesures générales de prévention, de protection et de sauvegarde ainsi que les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque,... Les consignes de sécurité à respecter font l'objet d'une campagne d'affichage.

#### *Le plan communal de sauvegarde (PCS)*

Établi par le maire, le plan communal de sauvegarde (PCS) prévu par la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 est un outil d'aide à la décision obligatoire pour les communes soumises à un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPR) et celle comprises dans le champ d'un plan particulier d'intervention (PPI). À destination du maire, de ses suppléants et de toutes personnes impliquées dans l'organisation de crise communale, le PCS est avec le dispositif ORSEC le maillon fort de la gestion des événements portant atteinte aux populations, aux biens et à l'environnement.

#### **Les autres moyens d'accès à l'information**

Le public dispose également d'une pluralité de vecteurs de l'information assurément plus pertinents qu'Internet où, contrairement à ce dernier média, ne se pose singulièrement pas la question de la légitimité et/ou de la compétence journalistique de l'auteur auto-déclaré. C'est donc dans un environnement relativement hétérogène que le citoyen français peut librement s'informer et ce, quelque soit le support. Les types d'information, qui sont liés aux supports, correspondent à la façon formelle dont l'information est stockée, captée, diffusée, organisée, représentée. Nous citerons, à titre indicatif :

- la télévision nationale et régionale (journaux télévisés, documentaires,...),

- stations d'émettrice d'émissions radiophoniques (radio périphérique, radio locale,...)
- la presse nationale, régionale et départementale,
- les colloques, conférences, débats publics, forums, réunions,...
- les expositions, les salons,...
- les bulletins d'information municipaux, industriels,....,
- les enregistrements audiovisuels (DVD, disques,...),
- les autres publications (livre, magazines,...),
- les visites d'entreprises,
- ...

Comme principal titulaire de la liberté d'informer, le public attend d'abord des médias qu'ils en respectent pleinement les conditions. Aujourd'hui, les codes de la déontologie sont quelque peu enfreints et laissent planer de sérieux doutes quant à la crédibilité de l'information, le seul critère de qualité d'un journaliste étant à ce jour sa rapidité, sa capacité à découvrir une nouvelle que les autres n'ont pas encore publiée, et non plus de savoir si cette nouvelle est exacte. Il convient également de souligner la confusion qui peut régner entre la liberté d'expression et la liberté de la presse, ce qui pose le problème du contrôle des médias et des enjeux éthiques de la responsabilité sociale. L'exemple le plus connu et assurément le plus parlant est la désinformation volontaire de l'État français vis-à-vis du nuage radioactif résultant de la catastrophe de Tchernobyl : « le nuage s'est arrêté à la frontière ». Par ailleurs, si la transparence et l'accès à certains types d'information sont indéniablement un volet de la démocratie, encore faut-il savoir de quelle information il s'agit et quelle utilisation en est faite. C'est la raison pour laquelle nous concluons ce dossier par un inventaire, qui répondra parfaitement à la question initialement posée : où et comment s'informer ? Ce répertoire éthiquement objectif fera office de bibliographie et de webgraphie pour le présent dossier.

Désignation	Adresse			Téléphone	Télécopie	Site Internet	Commentaires
<b>Préfectures</b>							
Préfecture de Côte d'Or	53-55, rue de La Préfecture 21041 DIJON Cedex			03-80-44-64-00	03-80-30-65-72	<a href="http://www.cote-dor.pref.gouv.fr">http://www.cote-dor.pref.gouv.fr</a>	
Préfecture de la Nièvre	64, rue Préfecture 58026 NEVERS Cedex			03-86-60-70-80	03-86-36-12-54	<a href="http://www.nievre.pref.gouv.fr">http://www.nievre.pref.gouv.fr</a>	
Préfecture de la Saône et Loire	196, rue de Strasbourg 71021 MÂCON Cedex 9			03-85-21-81-00	03-85-39-17-16	<a href="http://www.saone-et-loire.pref.gouv.fr">http://www.saone-et-loire.pref.gouv.fr</a>	
Préfecture de l'Yonne	Place Préfecture 89016 AUXERRE Cedex			03-86-72-79-89	/	<a href="http://www.yonne.pref.gouv.fr">http://www.yonne.pref.gouv.fr</a>	
<b>Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV)</b>							
DDSV de Côte d'Or	4, rue Hoche B.P. 1533 21035 DIJON Cedex			03-80-43-43-01	03-80-43-23-01		
DDSV de la Nièvre	24, rue Charles Roy B.P. 92 58020 NEVERS Cedex			03-86-71-52-01	03-86-71-52-03		
DDSV de la Saône et Loire	Cité administrative	boulevard Henri Dunant B.P. 62502 71025 MÂCON Cedex		03-85-22-57-00	03-85-22-57-90		
DDSV de l'Yonne	8, avenue du 4ème R.I. B.P. 19 89010 AUXERRE Cedex			03-86-94-22-50	03-86-94-22-51		
<b>Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)</b>							
Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)	Parc Technologique	15-17, avenue Jean Bertin B.P. 16610 21066 DIJON Cedex		03-80-29-40-00	03-80-29-40-93		
DRIRE de Côte d'Or	29, rue Louis de Broglie 21000 DIJON			03-80-28-84-60	03-80-28-84-61		
DRIRE de la Nièvre	16, rue de Lourdes 58000 NEVERS			03-86-36-00-55	03-86-36-76-90		
DRIRE de la Saône et Loire	206, rue Lavoisier B.P. 2031 71000 MÂCON Cedex			03-85-34-94-50	03-85-29-02-42		
DRIRE de l'Yonne		Rue de la Plaine des Isles Z.I.	89000 AUXERRE	03-86-46-67-00	03-86-48-34-34		
<b>Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)</b>							
Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)	Cité administrative Dampierre	6, rue Chancelier de l'Hospital B.P. 1550 21035 DIJON Cedex		04-80-63-18-50	04-80-63-18-51		
<b>Direction Départementale de l'Équipement (DDE)</b>							
DDE de Côte d'Or	57, rue de Mulhouse 21033 DIJON Cedex			03-80-29-44-44-21	03-80-29-43-99		
DDE de la Nièvre	2, rue des Pâtis B.P. 13 58020 NEVERS			03-86-71-71-71	03-85-21-28-00		
DDE de la Saône et Loire	37, boulevard Henri Dunant B.P. 94029 71040 MÂCON Cedex			03-85-21-28-00	03-85-38-01-55		
DDE de l'Yonne	3, rue Monge B.P. 79 89011 AUXERRE Cedex			03-86-48-41-00-89	03-86-48-23-12		
<b>Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS)</b>							
DDASS de Côte d'Or	16-18, rue Nodot 21035 DIJON Cedex			03-80-40-21-21	03-80-40-21-02		
DDASS de la Nièvre	11, rue Pierre-Émile Gaspard Case 49 58019 NEVERS Cedex			03-86-60-52-00	03-86-60-52-49		
DDASS de la Saône et Loire	173, boulevard Henri Dunant B.P. 2024 71020 MÂCON Cedex 9			03-85-21-67-67	03-85-21-67-99		
DDASS de l'Yonne	25, avenue Pasteur B.P. 49 89011 AUXERRE Cedex			03-86-51-80-00	03-86-51-80-33		

**Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)**

SDIS de Côte d'Or	8, rue Colmar	21000 DIJON	03-80-60-04-55	03-80-74-81-17	
SDIS de la Nièvre	route Saint-Amand à Neuvy	58310 ARQUIAN	03-80-39-62-03	/	
SDIS de la Saône et Loire	4, rue Grandes Varennes	71000 SANCE	03-85-35-35-00	/	
SDIS de l'Yonne	27, avenue Charles de Gaulle	89000 AUXERRE	03-86-94-44-00	03-86-46-89-79	

**Maires**

Maires de Côte d'Or	<a href="http://www.bourgogne.cybercommunes.com">http://www.bourgogne.cybercommunes.com</a>
Maires de la Nièvre	
Maires de la Saône et Loire	
Maires de l'Yonne	

**Autres**

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire	Direction de la prévention des pollutions et des risques - Service de l'environnement industriel	20, avenue de Ségur	75302 PARIS 07 SP	/	/	<a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/">http://www.developpement-durable.gouv.fr/</a>
Conseil Régional		17, boulevard de la Trémouille	B.P. 1602 21035 DIJON Cedex	03-80-44-33-00	03-80-44-33-30	
Agence de l'Eau Seine-Normandie		2 bis, rue Écrivain	89100 SENS	03-86-83-16-50	/	
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)		10, avenue Foch	"Le Mazarin" B.P. 51562 21015 DIJON Cedex	03-80-76-89-76	03-80-76-89-70	

**Entreprises**

Groupe AREVA		33, rue La Fayette	75442 PARIS Cedex 9	01-34-96-00-00	01-34-96-00-01	<a href="http://www.areva.com/servlet/group-fr.html">http://www.areva.com/servlet/group-fr.html</a>	Informations interactives et diverses sur le nucléaire : dossier, quiz, animation, jeux, clips vidéo, revues,...
Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA)		Centre de Valduc	21120 IS-SUR-TILLE	03-80-23-40-00	/	<a href="http://www.cea.fr">http://www.cea.fr</a>	Le CEA utilise le Visiatome pour informer le grand public. Le Visiatome est espace d'information du grand public présentant par des expositions, des débats, des conférences. Le Visiatome a été créé dans le but de faire prendre conscience au grand public des enjeux environnementaux, économiques, de consommation et de mode de vie lié à la consommation d'énergie. Le CEA possède également de site ludique pour l'information du grand public.
Électricité De France (EDF)						<a href="http://www.edf.fr">http://www.edf.fr</a>	Informe le grand public à l'aide de ces Centres d'Information du public de part des équipes d'animateurs conférenciers au sein de ses centrales nucléaires.

Société Française d'Énergie Nucléaire (SFEN)	5 , rue des Morillons	75015 PARIS	01-53-58-32-10	01-53-58-32-11	<a href="http://www.sfen.org">http://www.sfen.org</a>	Organisation de colloques de portée nationale et internationale, journées d'études, conférences, expositions, visites techniques... Publications : La Revue Générale Nucléaire (RGN), organe d'expression de la Société ; le Bulletin de Liaison, le Rapport Annuel ; les actes des colloques et conférences ; brochures et documents d'information générale sur le nucléaire.
Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la RADioactivité (CRIIRAD)	471, avenue Victor Hugo	26000 VALENCE	04-75-41-82-50	04-75-81-26-48	<a href="http://www.criirad.org">http://www.criirad.org</a>	La CRIIRAD a pour vocation : de contrôler et d'informer les populations sur les pollutions radioactives et les risques liés au nucléaire, de veiller au maintien, à l'application et à l'amélioration des règles de contrôle et de radioprotection existantes, d'obtenir la mise en place de toutes mesures de protection sanitaire jugées nécessaires. Sa spécificité est d'être indépendante des exploitants du nucléaire, de l'Etat et de tous partis politiques.
Centre d'étude sur l'Évaluation de la Protection dans le domaine Nucléaire (CEPN)	28, rue de la Redoute	92260 FONTENAY-AUX-ROSES	01-55-52-19-20	01-55-52-19-21	<a href="http://www.cepn.asso.fr/">http://www.cepn.asso.fr/</a>	Les activités de formation du CEPN sont de trois types : 1 – Mise en place et animation de sessions de sensibilisation ou de formation essentiellement dédiées à l'optimisation de la radioprotection dans les installations nucléaires, en France et à l'étranger. 2 - La prise en charge de modules concernant la gestion du risque radiologique dans des enseignements universitaires et des formations continues. 3 - Le développement de matériels pédagogiques pour des exploitants dans le cadre de la formation de formateurs.
Structure d'Échange et d'information sur VALduc (SEIVA)	Université de Bourgogne - Bâtiment Mirande	9, allée Alain Savary B.P. 47 870 21 078 DIJON Cedex	03-80-65-77-40	03-80-65-77-40	<a href="http://www.seiva.fr">http://www.seiva.fr</a>	Structure d'échanges et d'information sur Valduc
Agence Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA)	Wagramer Strasse 5	PO Box 100 A1400 VIENNA (AUSTRIA)	03-12-60-00	03-12-60-07	<a href="http://www.iaea.org">http://www.iaea.org</a>	Informations et publications de standards pour la stabilité et la sûreté des installations nucléaires

Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN)	15-17, avenue Jean Bertin	B.P. 16610 21066 DIJON Cedex	03-80-29-40-30	03-80-29-40-88	<a href="http://www.asn.fr">http://www.asn.fr</a>	L'ASN développe divers support d'information (revue de contrôle ; rapport annuel sur la sûreté nucléaire ; fiches d'information du public...). Les supports de l'ASN permettent d'informer un public très large comme le grand public; les médias; l'association de protection de l'environnement). L'ASN met en place des actions de participation des parties prenantes dans l'élaboration de textes réglementaires.
Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)	31, avenue de la Division Leclerc	B.P. 17 92260 FONTENAY-AUX-ROSES	01-58-35-88-88	01-58-35-84-51	<a href="http://www.irsn.org">http://www.irsn.org</a>	Rapport parlementaire sur l'énergie nucléaire, conférences, débats parlementaires,
Direction Générale de l'Énergie et des Matières Premières (DGEMP)	Bâtiment Siéyes - Télédéc 151 61, boulevard Vincent Auriol	75703 PARIS Cedex 13	01-44-87-17-17	/	<a href="http://www.industrie.gouv.fr/energie/sommaire.htm">http://www.industrie.gouv.fr/energie/sommaire.htm</a>	
Commission Nationale de Débat Public (CNDP)	6, rue du Général Camou	75007 PARIS	01-42-19-20-26	01-42-19-17-90	<a href="http://www.debatpublic.fr">www.debatpublic.fr</a>	La CNDP s'assure du respect des bonnes conditions d'information du public lors de l'élaboration des projets.
Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industrielles (BARPI)	2, rue Antoine Charial	69426 LYON Cedex 03	04-37-91-44-89	04-37-91-28-06	<a href="http://aria.ecologie.gouv.fr/">http://aria.ecologie.gouv.fr/</a>	
Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS)	Le Président 3, avenue Condorcet	69 100 VILLEURBANNE	04-78-90-09-86	04-78-90-21-35	<a href="http://www.ineris.fr">http://www.ineris.fr</a>	

<b>Autres</b>	<a href="http://www.mementodumaire.net">http://www.mementodumaire.net</a>
	<a href="http://www.prim.net">http://www.prim.net</a>
	...